

Pétitionnaire :

CARCASSONNE AGGLO

**1 RUE PIERRE GERMAIN
11 890 CARCASSONNE
CEDEX 9**

SIRET : 200 035 715 00016

Résumé Non Technique

**DEMANDE DE CREATION D'UN PLAN
D'EAU ET DU RESEAU ASSOCIE SUR LA
COMMUNE DE VAL-DE-DAGNE (11)**

PROCEDURE DE DECLARATION



I.E.S INGENIEURS CONSEIL

AGROPOLE BP342

47931 AGEN CEDEX 9

TEL. : 05 53 77 21 45

MAIL : CONTACT@IES-IC.COM



DATE : DECEMBRE 2025

REF : ENV/2025/AO

RESUME NON TECHNIQUE

Création de plan d'eau	
Identité et adresse du demandeur	CARCASSONNE AGGLO Représentée par M. BLANQUET Régis
	1 rue Pierre Germain 11 890 CARCASSONNE CEDEX 9
	Frédéric MARTINAGE Chargé d'animation hydraulique agricole Tel : 04.68.10.35.91 / 07.85.18.24.95
Numéro SIRET	200 035 715 00016
Nature et objet de l'opération	Création d'un plan d'eau
Service instructeur	Service Agriculture Forêt Eau Biodiversité – DDTM11
Situation de l'ouvrage ou des travaux	Lieu-dit « Camp de Larco » 11 220 VAL DE DAGNE
Références cadastrales	Projet de plan d'eau : 298B39, 298B40 et 298B290 Réseau : cf. liste dans la DIG
Coordonnées Lambert du plan d'eau	X : 659 336 Lambert 93 Y : 6 227 440 Lambert 93
Rubrique(s) de la nomenclature dont relève l'opération	Régime de Déclaration Rubrique 3.2.3.0.
CARACTERISTIQUES DU PROJET	
Usage du plan d'eau	Irrigation (vignes)
Alimentation du plan d'eau	Alimentation par ruissellement sur le bassin versant propre du projet d'une superficie d'environ 159 ha
Caractéristiques du plan d'eau projeté - Surface en eau du projet - Volume du projet	23 160 m ² 78 800 m ³
Caractéristiques du barrage - Hauteur maximale - Pente amont - Pente aval - Côte crête de barrage	7,43 m 1 / 2,5 1 / 3 204,00 m NGF
Caractéristiques de l'évacuateur de crues - Largeur - Hauteur - Revanche sur les PHE	Dimensionné pour une crue cinq-centennale 17 m 2 m 1,1 m

Caractéristiques du chenal de crue - Largeur - Profondeur - Pente des murs latéraux - Longueur totale	17 m Au moins 0,90 m 1 / 2 33 m
Caractéristiques du bassin de dissipation - Largeur - Profondeur - Pente des murs latéraux - Longueur totale	17 m Au moins 0,90 m 1 / 2 15 m
Ouvrage de vidange	Vidange gravitaire (conduite de vidange de diamètre 250 mm).
Ouvrage de décantation : - Longueur - Largeur - Volume déblai - Volume remblai - Connexion avec le fossé (amont du bassin de décantation) - Connexion avec le plan d'eau (aval du bassin de décantation)	50 m Total : 43 m // En eau : 20 m 3 200 m ³ 400 m ³ Modification des berges du fossé pour le connecter au bassin de décantation. Comblement du fossé à l'aval de la connexion avec le plan d'eau et jusqu'à l'évacuateur de crue. Déversoir en enrochement bétonné. Alimentation du plan d'eau par surverse.
Réseau d'irrigation - Longueur - Matériaux - Adhérents - Bornes - Poteau incendie - Colonne de remplissage - Traversée de cours d'eau	6 120 ml PEHD et fonte ductile 51 17 1 1 3
ETAT INITIAL	
Milieu humain	
- Patrimoine architectural et archéologique	Aucun monument situé sur la zone d'étude
Contexte géologique	D'après la carte géologique vectorisée du département de l'Aude, la zone d'étude repose sur 5 formations géologiques : - Alluvions actuelles et récentes (formation notée Fz), - Colluvions (formation notée C), - Marnes bleues à operculines et turritelles (formation notée e4b-cMB), - Eboulis (formation notée E), - Colluvions et alluvions associés (formation notée C-F).

Risques naturels	
- Retrait et gonflement des argiles	Risque fort à moyen
- Sismicité	Risque faible
- Inondation	AZI du bassin versant de l'Aude Aval interceptant la commune Plan d'eau non concernée par le risque inondation Réseau situé en zone inondable mais non impacté (souterrain)
Milieus naturels	
- Zonages environnementaux d'inventaires	1 ZNIEFF recensée sur la zone d'étude 5 autres ZNIEFF présentes à proximité
- Zonages environnementaux de protection	Un site Natura 2000 sur la zone d'étude : « Corbières occidentales » (FR9112027) Notice d'incidence réalisée par SO Naturalistes 4 espèces d'intérêt communautaire identifiées au droit du projet de lac
- Zone humide	Aucune zone humide définie par la DREAL Occitanie
Hydrographie	
- Cours d'eau concerné	Ruisseau de la Bretonne Pas de cours d'eau au droit du projet de plan d'eau
- Superficie du bassin versant propre au projet de plan d'eau	159 ha de bassin versant propre à la retenue
- Analyse qualitative	Pas de station sur le cours d'eau concerné
- Analyse quantitative	Pas de station sur le cours d'eau concerné
Zone vulnérable aux nitrates	La commune de Val-de-Dagne non classée vulnérable aux nitrates.
Zone de répartition des eaux	Masses d'eau souterraine présentes au droit du site non classées en zone de répartition des eaux. Sous-bassin de l'Aude médiane et ses affluents interceptant la zone d'étude classé en zone de répartition des eaux.
Paysage et occupation du sol	Sur le site du projet, l'ambiance paysagère est dominée par des grands espaces agricole. Le projet se situe sur une zone de vigne arrachées sur la majorité de l'emprise du plan d'eau. Aucune habitation située à moins de 400 m à l'aval. Zone d'étude globale nonlocalisée sur des espaces identifiés comme boisés mais faisant partie des Obligations Légales de Défrichement définies par la DDTM11.

NOTICE D'INCIDENCE

Incidence quantitative sur la ressource en eau (fonctionnement du bassin versant)	A l'échelle annuelle, le projet engendrera une interception de l'ensemble des écoulements surfaciques sur son bassin versant propre. A l'échelle annuelle, le projet engendrera une diminution de près de 15 % des écoulements surfaciques du bassin versant de la Bretonne à l'aval du projet (79 950 m³ étant interceptés sur près de 535 830 m³ écoulés).
Incidence qualitative sur la ressource en eau	Incidences du projet sur la qualité de l'eau réduites. Les travaux généreront des impacts limités dans le temps, spécifiques à l'intervention directe sur le milieu pour la création du plan d'eau. Le projet n'engendrera pas d'impacts ni d'atteintes aux eaux souterraines (aucun prélèvement réalisé).
Incidence sur le milieu naturel	Projet interceptant la zone Natura 2000 « Corbières Occidentales ». Evaluation de la présence/absence des espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site étudié, au sein de la zone de projet mettant en évidence la présence de 4 espèces d'intérêt communautaire sur le site : - incidence très faible sur les populations de Milan noir et de Circaète Jean-le-Blanc de la ZPS au regard des habitats concernés et surtout de leur taille, rapportée à celle de la taille de prospection alimentaire de ces espèces, - incidence très faible du projet sur l'Alouette lulu (dérangement est possible mais réduit), - incidence jugée modérée sur le Pipit rousseline (perte potentielle d'habitat de nidification permettant toutefois d'envisager un maintien local de ce couple).
Incidence sur le paysage	Intégration du plan d'eau dans le paysage agricole : impact paysager limité.
Incidence de la vidange	Possible dégradation de la qualité physico-chimique du cours d'eau.

Incidence sur la sécurité publique	Aucune habitation susceptible d'être impactée par le plan d'eau n'est située à moins de 400 m en aval du projet. Mise en place d'un évacuateur de crue dimensionné pour une crue de projet de retour 500 ans. La construction de l'ouvrage sera réalisée dans les règles de l'art.
MESURES ERC	
Mesure d'évitement géographique	Modification du projet pour éviter les espèces protégées identifiées sur le 1 ^{er} site analyse dans le cadre de l'étude préalable
Mesure d'évitement temporel : Adaptation de la période de travaux	Mesure de réduction concernant l'adaptation du calendrier des travaux à la phénologie de nidification de l'avifaune (notamment le Pipit rousseline, espèce présentant une incidence modérée dans le cadre du projet) Travaux les plus impactants sur l'espèce concernant les travaux préparatoires et notamment les libérations des emprises. Travaux seront effectués en dehors de la période de nidification, soit entre le 1^{er} août et 9 avril. Mesure permettant d'éviter une mortalité et un dérangement du Pipit rousseline en période de nidification, abaissant l'incidence du projet de modérée à très faible sur l'espèce.
Mesures en faveur de la réduction des impacts	Mesures de prévention des pollutions et de toutes détériorations en phase de chantier (y compris espèces exotiques envahissantes). Mise en place de mesures afin de réduire l'impact de la vidange.
Mesures en faveur de la réduction des impacts lié à l'érosion des sols	Mise en place d'un ouvrage de décantation en l'amont du plan d'eau projeté permettant d'éviter le risque d'envasement de l'ouvrage par les limons apportés par les eaux ruisselées alimentant le projet.
Moyens de surveillance et d'intervention	Abords et barrage du plan d'eau régulièrement entretenus au moyen d'engins appropriés afin de limiter le développement de toute végétation ligneuse. Surveillance toute particulière du dispositif d'évacuation de crue afin que celui-ci soit en permanence dégagé.